

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 513

1^{er} mars 2013

SOMMAIRE

"2ID S.A. (investissement International & Développement)"	24602	Kador S.A.	24613
3B Binani Glassfibre S.à r.l.	24603	LBREP II Europe S.à r.l., SICAR	24578
ABC S.A.	24614	Lecorsier Finance S.A.	24606
ALG Luxco I S.C.A.	24616	Lifteurope S.A.	24606
All4Lift S.A.	24604	Locadis S.A.	24612
Alpha Crédit Succursale Luxembourg ...	24603	Loca-Nord	24612
Augentius Fund Administration (Luxembourg) S.A.	24614	LogiCO2 International Sàrl	24610
Augentius Luxembourg S.A.	24616	Lux-Coif Sàrl	24613
Avvens Luxembourg S.à r.l.	24605	Mago Invest	24611
Beverage Packaging Factoring (Luxembourg) S.à r.l.	24605	Mago Invest	24613
CEE Clean Economic Energy Holding S.à r.l.	24578	Malo Investissements Sàrl	24611
Central S.à.r.l.	24609	Malo Investissements Sàrl	24610
Cimolux S.à r.l.	24605	Malo Investissements Sàrl	24611
Comgest Panda	24608	Mazarin Investissements	24613
Comparweb International S.A.	24608	Michel PETIT Architecte S.à r.l.	24611
Corporate and Technological Investments Holding S.A.	24606	Mopi Sàrl	24614
Cotulux	24607	Nanya S.A.	24599
Createrra S.A.	24607	Nathys Conseil s.à r.l.	24589
Cronos Recherches Cliniques S.A.	24608	Raptor Management Company S.A.	24624
Dahlia B SICAR S.C.A.	24607	Recup-Métaux Lux S.A.	24601
Delux Productions	24608	St. Jude Medical Luxembourg	24589
Edcon (BC)	24610	STS Medical Group S.à r.l.	24589
Eurocofin S.A.	24609	VCS Environment S.A.	24601
Euro Mode S.A.	24610	Vermilux S.A.	24602
Free Sell S.A.	24606	Villa Care S.à.r.l.	24601
Gestioni Investments S.A.	24624	Villa Care S.à.r.l.	24600
GRAEFF Systembau Lux Sàrl	24602	Washington Bidco Investment Luxembourg S.à r.l.	24624
International Trademarks S.A.	24612	Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008	24602
Invest Games S.A.	24605	WP Merger S. à r.l.	24601
		WP Merger S. à r.l.	24603
		Zouga (2) S.A.	24614

LBREP II Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.232.

—
EXTRAIT

Il ressort du Conseil de Gérance de la Société tenu en date du 20 décembre 2012 que les 214 parts sociales ordinaires de catégorie K ont été annulées.

Dès lors, depuis le 20 décembre 2012 les 5 216 332 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associés	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
Harbor Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 838	58 classe A
LBPOL Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 831	1 034 classe B
Ippocrate Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	37 035	8 024 classe D
Sierra Blanca Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 811	40 classe J
William II Bermuda Holding LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 357	27 346 classe L
Lion Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 888	1 044 classe M
Neptune Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 628	4,777 207 classe O
Cannon Bridge Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	38 644	14,659 classe P
Segovia Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 005	373 555 classe Q
Duna Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 033	274 classe T
Goodwater Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 455	2,812 classe W
MC&S Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 682	4,052 classe Y
Fox Bermuda Holdings LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	39 428	6,121 classe Z
LBREP II LRG Holdings Bermuda LP	Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda	36 767	106 classe AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Pour extrait conforme

LBREP II Europe S.à. r.l., SICAR

Référence de publication: 2013007905/46.

(130008765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

CEE Clean Economic Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.247.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

CEE Clean Economic Energy Holdings Limited, a limited company incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 0BD, registered with the JFSC Companies Registry under number 111414.

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the laws of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is "CEE Clean Economic Energy Holding S.à r.l".

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed;

(7) to consult its subsidiaries in economic and technical issues; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical, legal and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Shares

Art. 8. The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred "inter vivos" to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders, or of the sole shareholder (as the case may be). The manager(s) shall receive no remuneration for their office as manager of the Company.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and "ad nutum", remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate her/his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted, and shall be accompanied by copies of any relevant papers to be discussed at the meeting.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at time and place specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented. If the quorum is not present at a meeting of the board of managers duly convened, the meeting shall stand adjourned until a date, determined by the manager(s) who convened the meeting, within the next succeeding 14 (fourteen) days at the same time and place. If in the case of an adjourned board meeting, the quorum is not present within half an hour from the time appointed for the meeting, or, if during any such meetings the quorum ceases to be present, the meeting shall stand adjourned to the same day in the next week at the same time and place.

Decisions of the board of managers are adopted by the majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or any two managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case 1 (one) general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within 6 (six) months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 October and closes on 30 September.

Art. 18. Each year, as of 30 September, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the 15 (fifteen) days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) ("commissaires"), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors ("réviseurs d'entreprises agréés") appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors registered in the Financial Sector Supervisory Commission ("Commission de Surveillance du Secteur Financier")'s public register."

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditors may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year 5% (five percent) of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 30 September 2013.

Subscription - Payment

CEE Clean Economic Energy Holdings Limited, here represented as mentioned above, subscribes to 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of the Company. The shares having been fully paid up in cash, so that the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in cash is at the disposal of the Company.

Description of the contribution

The contribution made by CEE Clean Economic Energy Holdings Limited, against the issuance of shares in the Company is composed of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) in cash.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred euro (EUR 1,800.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers of the Company:

- Thomas Jungreithmeir, born in Linz/Austria, on 28 April 1969, residing professionally at Am Hof 13, A-1010 Vienna/Austria;

- Yves Cheret, born in Eupen, Belgium, on 1 May 1966, residing professionally at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; and

- Christian Theis, born in Hermeskeil, Germany, on 14 August 1971, residing professionally at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The managers shall serve for an undetermined duration.

2) The Company shall have its registered office at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatorzième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

CEE Clean Economic Energy Holdings Limited, une "limited company" constituée sous le droit de Jersey, ayant son siège social sis au 47 Esplanade, St Helier, Jersey, JE1 0BD, enregistrée auprès du "JFSC Companies Registry" sous le numéro 111414.

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, résidant à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire de dresser les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la société est "CEE Clean Economie Energy Holding S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participations, d'apports, de souscriptions, de prises fermes ou d'options d'achats, de négociations et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jugera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou à toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les «Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un tiers-prêteur des Affiliées);

(6) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

(7) De consulter ses filiales sur des questions économiques et techniques, et

(8) De manière générale, de faire toutes autres choses que la Société juge circonstanciel ou favorable à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, légales et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. La Société a son siège social établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège demeurera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers de tout associé de la Société ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des associés ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze-mille cinq cents Euros) représenté par 12.500 (douze-mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé a un droit de vote proportionnel au nombre de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé par une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) par décision adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts, à condition qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de même catégorie en proportion de sa participation dans le capital social ou de la catégorie de parts sociales concernée, représentée par ses parts sociales.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales à être rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et de toutes sommes relevant de réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par décision de l'associé unique (selon le cas). Le(s) gérant(s) ne recevra(ont) aucune rémunération pour l'exercice de leur fonction de gérant de la Société.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) peut, «ad nutum» et à tout moment, révoquer ou remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et toutes opérations en relation avec l'objet social de la Société dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants quelconques.

Le conseil de gérance, ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) «ad hoc» qui n'est pas/ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs, les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de cet/ces agent(s), la durée de son/leur mandat ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix n'aura pas un vote prépondérant. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance sera présidé par un gérant présent et nommé à cette fonction. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation donnée par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toute convocation devra spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre, et devra être accompagnée de copies de tout document pertinent devant être discuté lors du conseil de gérance.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

La réunion du conseil de gérance se tiendra valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Une convocation spécifique n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance qui se tiendront à l'heure et au lieu précisés dans d'une précédente résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer simultanément.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité des gérants y est présente ou représentée. Si ce quorum de présence n'est pas satisfait à une réunion du conseil de gérance dûment convoqué, la réunion sera ajournée jusqu'à une date déterminée par le(s) gérants ayant convoqué le conseil de gérance, laquelle date ne saurait excéder le quatorzième jour suivant aux mêmes heure et lieu. Si à une réunion ajournée du conseil de gérance le quorum de présence n'était pas satisfait dans la demi-heure suivant l'heure de réunion du conseil de gérance, ou si pendant la séance de la réunion ajournée le quorum de présence cessait d'être satisfait, la réunion sera ajournée au même jour de la semaine suivante aux mêmes heure et lieu.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant au conseil ou y étant représentés.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites dans un procès-verbal, qui est signé par le président ou deux gérants quelconques conjointement. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un deux gérants quelconques conjointement.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans de tels cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul et même document, soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

Art. 14. Aucun gérant ne contracte en raison de ses fonctions d'obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblée générale des associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les 6 (six) mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut se tenir au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites d'associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite convoquant une assemblée générale et indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles sont prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou sur première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée, et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre.

Art. 18. Chaque année, au 31 septembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes du (des) gérant(s), du (des) commissaire(s) (s'il en existe) et du (des) associé(s) envers la société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les 15 (quinze) jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire aux comptes sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant sa nomination se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période, et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) aux comptes pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de la prochaine assemblée générale annuelle des associés se prononçant sur l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, 5% (cinq pour cent) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée des associés, à la majorité prévue par la Loi, ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment que l'excédent sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant

entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, selon les conditions requises pour la modification des Statuts, ou l'associé unique (selon le cas), peut décider de la dissolution et la liquidation de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés détenant trois-quarts du capital social devra désigner un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, et déterminer la méthode de liquidation, les pouvoirs du ou des liquidateurs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata des parts sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 30 septembre 2013.

Souscription - Paiement

CEE Clean Economic Energy Holdings Limited, ici représentée comme mentionné ci-dessus, souscrit aux 12.500 (douze-mille cinq cents) parts sociales. Les parts sociales ont été entièrement payées par apport en numéraire, de sorte que la somme de la somme de 12.500 EUR (douze-mille cinq cents Euros) est à la disposition de la société.

Description de l'apport

L'apport fait par CEE Clean Economic Energy Holdings Limited en échange de l'émission des parts sociales de la Société consiste en la somme de 12.500 EUR (douze-mille cinq cents Euros).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'apport a été donnée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société:

- Thomas Jungreithmeir, né à Linz, Autriche, le 28 avril 1969, résidant professionnellement au A-1010 Vienne/Autriche, Am Hof, 13;

- Yves Cheret, né à Eupen, Belgique, le 1^{er} mai 1966, résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg; et

- Christian Theis, né à Hermeskeil, Allemagne, le 14 août 1971, résidant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

2) Le siège social de la Société est établi au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare que sur demande de la personne comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17294. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013007647/548.

(130008920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

STS Medical Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.172.

—
Rectificatif du dépôt No. L130012234 du 21/01/2013

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013971/11.

(130016273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Nathys Conseil s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 19-21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 147.817.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 25/01/2013.

Référence de publication: 2013013848/10.

(130016447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

St. Jude Medical Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 174.258.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fourth day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) with registration number B 143811 (the Sole Shareholder);

duly represented for the purpose hereof by Ms. Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, Grand Duchy, on 4 December 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to act the following articles of association of a company which it declares to establish as follows:

1. Form and Number of shareholders. There is hereby constituted among the current owner(s) of the Shares and/or anyone who may be a Shareholder in the future, a société à responsabilité limitée (the Company) governed by the present articles of association (each an Article, and together the Articles) and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the Luxembourg law dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act).

The Company may have one (1) shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders (the Shareholders), as the case may be.

Where the Company has only one (1) shareholder, any reference to the Shareholders in these Articles shall be construed as a reference to the Sole Shareholder.

2. Name of the company. The Company exists under the corporate name of "St. Jude Medical Luxembourg".

3. Corporate object of the company. The Company may:

(i) carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;

(ii) establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant financial assistance in the form of loans, advances, guarantees or otherwise to or for the benefit of any companies in which the Company has a direct or indirect participation and to group companies and to any other enterprise with whom the Company has any business relationship;

(iii) (a) acquire by purchase, contribution or otherwise trademarks, patents, brands, licenses and any other intellectual property rights, (b) hold such intellectual property rights, (c) manage, control and develop the portfolio of such intellectual property rights and (d) transfer by sale, exchange, contribution or dispose otherwise of such intellectual property rights;

(iv) grant licenses, sub-licenses and derivatives of the intellectual property rights referred to in Article 3. (iii), as the case may be;

(v) take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects; and

(vi) borrow in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

4. Duration. The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved, at any time and without cause, by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company (the General Meeting), adopted in the manner provided for by Article 17 with respect to the amendments of these Articles.

5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg through a resolution of the General Meeting, adopted in the manner provided for with respect to the amendment of these Articles.

The Board shall further have the right to set up branches, agencies and other offices wherever it shall deem fit, both within and outside the Grand Duchy of Luxembourg.

6. Share capital.

6.1 Outstanding share capital

The share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), represented by twelve thousand (20,000) shares having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each (each a Share and together the Shares).

6.2 Capital surplus

Any contribution in cash or in kind made as capital contributions without the issuance of new Shares will be booked in a "capital surplus" account at the option of the Board or the General Meeting, as the case may be, (the Capital Surplus) pursuant to a resolution of the Board or the General Meeting, as the case may be. The Capital Surplus is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the category(ies) of Shares it is related to, as the case may be, (ii) to all the Shares in the absence of specific allocation, or (iii) to be incorporated in the share capital to issue Shares of the categories it is related to, as the case may be, or in the absence of any such allocation and only according to a proper decision in this respect adopted by the General Meeting according to provisions of Article 17, any Shares of the Company.

7. Amendments to the share capital. The share capital of the Company may be increased or reduced through a resolution adopted by the General Meeting in the manner required by Article 17 for the amendment of these Articles.

8. Profit sharing. Shareholders' right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of Shares they hold in the Company's share capital.

9. Form and Rights of the shares - Register of shareholders. The Shares of the Company, each of them having the same nominal and accounting par value, shall be in registered form (parts sociales nominatives) and will remain in registered form only.

Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or several whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be granted the right to vote at a General Meeting.

A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares it holds, the nominal value or accounting par value paid in on each such Share, the issuance of Shares, the transfer

of Shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the Shares will be established by an entry in this register.

Certificates of these entries in the Company's register of shareholders may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by any other two (2) members of the Board or, as the case may be, the sole manager of the Company. For the avoidance of doubt, the issuance of any such certificates shall not convert the Shares to which they relate into bearers Shares.

The Company will recognise only one holder per Share of the Company. In the event that a Share of the Company is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner of such Shares in relation to the Company.

10. Transfer of shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder shall be freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised, before such transfer can take place, by a majority vote of the General Meeting where Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's share capital are present or duly and validly represented. No such authorisation is required for a transfer of Shares among Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Shares held by the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act apply to the Company.

11. Repurchase and Redemption of shares. The Company may repurchase or redeem its own Shares to the extent and within the limits set forth by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and especially by the Companies Act, provided that the Company has sufficient distributable reserves and profits to this effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may be. The quorum and majority requirements applicable for amendments of these Articles as provided for by Article 17 shall apply.

12. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

13. Management. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute the Board of managers. Except when the Company has only one (1) manager, each manager shall be appointed either as class A manager (Class A Manager) or as class B manager (Class B Manager). The manager(s) need not to be Shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a majority vote of the General Meeting where Shareholders holding together more than half (50%) of the share capital are present or duly and validly represented.

A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each Board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Board will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or duly and validly represented at the Board meeting.

In dealing with third parties, the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board shall have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the General Meeting fall within the power of the sole manager, or in case of plurality of managers, of the Board.

In case of plurality of managers, the resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the managers present or duly and validly represented, including at least one (1) Class B Manager. The Board may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or duly and validly represented at a meeting of the Board, including one (1) Class B Manager.

In case of plurality of managers, written notice of any meeting of the Board will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the Board may be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers of the Company are present or duly and validly represented at the meeting, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

A manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his/her/its proxy. A manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or

by the chairman of the Board of Managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing in which case such circular resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature by any member of the Board. Such unanimous written circular resolutions of the Board are deemed to be taken in the Grand Duchy of Luxembourg.

14. Binding signature and Representation. The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two (2) managers of the Company, irrespective of the class of managers to which they belong.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may delegate its powers for specific tasks (including banking powers and/or the delegation of the performance of specific day-to-day management powers pertaining to transactions effectuated in the normal course of business) to one or several ad hoc agents. The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board will determine each agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her/its agency.

In particular, the Board may appoint one or several persons (délégué à la gestion journalière), who may or may not be a Shareholder, or who may or may not be a member of the Board, who shall have full and adequate authority in order to act in the name and on behalf of the Company in all matters falling within the boundaries of the daily management of the Company.

In respect of the daily management of the Company, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect or, as the case may be, by the joint signature of any two (2) persons appointed to that effect by the Board.

The Board may appoint a person, who may or may not be either a Shareholder or a manager, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of that entity's board of managers. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of managers of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either being a manager or not, for the purposes of performing specific functions and duties and carrying out certain actions at every level within the Company.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Company, but only within the limits and boundaries of such power.

15. Liability of the manager(s). The sole manager or the managers, as the case may be, assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name and on behalf of the Company.

16. General meetings of shareholders. An annual General Meeting of Shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the convening notice to such meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General Meetings, be passed in writing by all the Shareholders, on an unanimous basis. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

17. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority. The Sole Shareholder, as the case may be, assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which it owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholding in the Company's share capital.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by a majority vote of Shareholders holding more than fifty per cent. (50%) of the share capital of the Company. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes validly cast, regardless of the portion of the share capital present or represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Company's share capital.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous vote of all the Shareholders and bondholders of the Company, representing all the outstanding share capital and bonds issued by the Company.

18. Financial year. The Company's financial year starts on first (1st) January and ends on thirty-first (31st) December of each year.

19. Financial statements. Each year, the Company's financial statements are established and the sole manager, or in case of plurality of managers, the Board prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and financial statements at the Company's registered office.

20. Appropriation of profits, Reserves. From the annual net profits of the Company (if any), five per cent. (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to at least ten per cent. (10%) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below this threshold of ten per cent. (10%) of the share capital of the Company.

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the Board may, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

The Sole Shareholder or the General Meeting, as the case may also, subject to applicable law, decide to pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and Capital Surplus.

21. Liquidation. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for the amendment of these Articles. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the General Meeting resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration. The surplus, if any, resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be distributed amongst the Shareholders in accordance with these Articles and any agreement amongst Shareholders which may be in force from time to time.

22. Statutory auditor (commissaire aux comptes) - External auditor (réviseur d'entreprises agréé). In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire aux comptes) if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.

23. Governing law - Supremacy of any agreement among shareholders. These Articles shall be construed and interpreted according to, and shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. All matters either not governed or not addressed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

In the event of a conflict between these Articles and the provisions of any agreement amongst Shareholders which may exist from time to time, as the case may be, the provisions of this shareholders agreement shall prevail amongst the parties thereto.

Transitional provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on thirty-one (31) December 2013.

The first annual General Meeting will be held in 2014.

Subscription

The articles of association of the Company having thus been established, the Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares that:

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.a r.l., aforementioned, subscribes for twenty thousand (20,000) shares of the Company, having a nominal value of one United States Dollars (USD 1) each, representing an aggregate subscription price of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000).

All the Shares of the Company, representing the entire share capital of the Company, have been fully paid up by the Sole Shareholder by way of contribution in cash in an aggregate amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000), so that the amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) paid in by the Sole Shareholder to the Company is from now on at the free disposal of the Company.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholder

The Sole Shareholder, being the sole shareholder of the Company, represented as stated above, and holding together the entire share capital of the Company, has adopted the following resolutions:

1. the number of members of the board of managers of the Company is set at three (3);

2. the following persons are appointed as the first members of the board of managers of the Company:

- Mr Marc Feider, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 5 October 1958, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager of the Company;
- Mr Lennart Stenke, born in Sundbyberg, Sweden, on 22 September 1951, with professional address at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class A manager of the Company; and
- Ms Jan Krentz, born in Minneapolis, Minnesota, United States of America, on 19 June 1957, with professional address at One Lillehei Plaza, St. Paul, 55117 Minnesota, United States of America, as class B manager of the Company;

3. the members of the board of managers of the Company are appointed and shall hold their office for an unlimited duration, and may be removed at any time and without cause as the general meeting of shareholders of the Company may determine; and

4. the registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same proxyholder of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, who is known to the notary by its surname, name, civil status and residences, the said proxyholder of the Sole Shareholder signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le quatrième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 143811 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Mlle Marie Arnaud, juriste, ayant son adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 décembre 2012.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les statuts suivants d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

1. Forme et Nombre d'associés. Il est constitué par la présente entre l'(les) actuel(s) détenteur(s) des Parts Sociales et/ou toute personne qui pourrait devenir un Associé dans le futur, une société à responsabilité limitée (la Société) gouvernée par les présents statuts (chacun un Article et ensemble les Statuts) et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et particulièrement la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).

La Société pourra avoir un (1) associé (l'Associé Unique) ou plusieurs associés (les Associés), le cas échéant.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, toute référence aux Associés dans les présents Statuts devra être entendue comme une référence à l'Associé Unique.

2. Dénomination de la société. La Société existe sous la dénomination sociale de «St. Jude Médical Luxembourg».

3. Objet social de la société. La Société peut:

(i) accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société, entreprise ou autre entité de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations;

(ii) créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder des aides financières sous la forme de prêts, avances, garanties ou autres, aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et aux sociétés du groupe et à toute autre entreprise avec laquelle la Société a des relations d'affaires;

(iii) (a) acquérir par achat, apport ou de toute autre manière des marques, brevets, licences et tous autres droits de propriété intellectuelle, (b) détenir lesdits droits de propriété intellectuelle, (c) administrer, contrôler et développer le

portefeuille desdits droits de propriété intellectuelle et (d) aliéner par la vente, l'échange, l'apport ou de toute autre manière desdits droits de propriété intellectuelle;

(iv) octroyer des licences, sous-licences et produits dérivés des droits de propriété intellectuelle mentionnés à l'Article 3. (iii), le cas échéant;

(v) prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitations, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social; et

(vi) emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment et sans motif, en vertu d'une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société (l'Assemblée Générale) statuant conformément aux stipulations de l'Article 17 applicables en matière de modification des présents Statuts.

5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance).

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale, adoptée selon les stipulations prévues pour la modification des présents Statuts.

Le Conseil de Gérance a également le droit d'ouvrir des succursales, agences et tout autre bureau dans tout lieu qu'il considérera approprié, soit au sein ou à l'extérieur du Grand-Duché de Luxembourg.

6. Capital social.

6.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars Américains (20.000 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune (chacune une Part Sociale et ensemble les Parts Sociales).

6.2 Capital surplus

Tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant qu'apport en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales sera comptabilisé dans un compte "capital surplus", au choix du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant (le Capital Surplus) en vertu d'une résolution du Conseil de Gérance ou de l'Assemblée Générale, le cas échéant. Le Capital Surplus est uniquement disponible (i) à des fins de distributions, soit par dividende, rachat de parts sociales ou de toute autre manière à(aux) la(les) catégorie(s) de Parts Sociales à laquelle(auxelles) il se rapporte, le cas échéant, (ii) à toutes les Parts Sociales en l'absence d'allocation spécifique, ou (iii) afin d'être incorporé au capital social afin d'émettre uniquement des Parts Sociales de la catégorie y relative, le cas échéant, ou, en l'absence d'une telle allocation et uniquement aux termes d'une résolution adoptée à cet effet par l'Assemblée Générale conformément aux termes de l'Article 17, toutes Parts Sociales de la Société.

7. Modification du capital social. Le capital social de la Société pourra à tout moment être augmenté ou réduit moyennant décision de l'Assemblée Générale conformément aux règles prévues pour la modification des présents Statuts.

8. Participation aux bénéfices. Le droit des Associés aux actifs et profits de la Société est proportionnel au nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent respectivement dans le capital social de la Société.

9. Forme et Droits attaches aux parts sociales - Registre des associés. Les Parts Sociales de la Société, chacune d'entre elles ayant la même valeur nominale et comptable, sont émises sous la forme nominative et demeureront exclusivement sous cette forme.

Les fractions de Parts Sociales auront les mêmes droits, sur une base fractionnaire que des Parts Sociales entières, étant entendu que les Parts Sociales ne seront admises au vote que si le nombre de Parts Sociales fractionnaires peut être regroupé en une ou plusieurs Parts Sociales entières. S'il existe des fractions qui ne peuvent être agrégées en une seule Part Sociale entière, ces fractions ne donneront pas le droit de vote à l'Assemblée Générale.

Un registre des associés est tenu au siège social de la Société, où il sera disponible pour consultation par tout Associé. Ce registre contient le nom de chaque Associé, son lieu de résidence ou son domicile élu, le nombre de Parts Sociales qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des Parts Sociales, les émissions de Parts Sociales, les transferts de Parts Sociales et les dates desdites émissions et desdits transferts. La propriété des Parts Sociales est établie par l'inscription dans ce registre.

Des certificats constatant ces inscriptions dans le registre des associés de la Société peuvent être émis aux Associés et ces certificats, le cas échéant, seront signés par deux (2) quelconques membres du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par le gérant unique de la Société. Afin d'écartier tout doute, l'émission de ces certificats ne convertira par les Parts Sociales concernées en Parts Sociales au porteur.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale de la Société. Dans l'éventualité où une Part Sociale de la Société appartiendrait à plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés

jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de ces Parts Sociales vis-à-vis de la Société.

10. Transfert de parts sociales. Si la Société n'a qu'un Associé Unique, les Parts Sociales détenues par cet Associé Unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée, avant que ladite cession n'ait lieu, par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social de la Société présent ou dûment et valablement représenté. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts (3/4) des Parts Sociales appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés sont applicables à la Société.

11. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales, sous réserve des limites prévues par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg et notamment la Loi sur les Sociétés, pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou profits à cet effet.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, le cas échéant. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des présents Statuts en vertu de l'Article 17 sont applicables.

12. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique ne mettent pas fin à la Société.

13. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance. Sauf lorsque la Société n'a qu'un (1) gérant, chaque gérant sera désigné, soit en qualité de gérant de catégorie A (Gérant de Catégorie A), soit en qualité de gérant de catégorie B (Gérant de Catégorie B). Le ou les gérant (s) n'ont pas besoin d'être Associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale, par une résolution adoptée par les Associés, présents ou dûment et valablement représentés, représentant plus de la moitié (50%) du capital social.

Un président pro tempore du Conseil de Gérance peut être désigné par le Conseil de Gérance pour chaque réunion du Conseil de Gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil de Gérance pour laquelle il aura été désigné. Le Conseil de Gérance désignera un président pro tempore, le cas échéant, par vote de la majorité des gérants présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de Gérance.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou dûment et valablement représentés, en ce compris au moins un (1) Gérant de Catégorie B. Le Conseil de Gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou dûment et valablement représentée lors de la réunion du Conseil de Gérance, en ce compris au moins un (1) Gérant de Catégorie B.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence. Une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée par tout gérant. Cette convocation ne sera pas exigée si tous les gérants de la Société sont présents ou dûment et valablement représentés lors de la réunion et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société. Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents à la réunion, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de ladite réunion.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, les décisions du Conseil de Gérance peuvent également être prises par écrit, et dans ce cas, de telles résolutions circulaires consisteront en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les gérants sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature par tout membre du Conseil de Gérance. De telles résolutions circulaires seront considérées comme ayant été adoptées au Grand-Duché de Luxembourg.

14. Signatures autorisées et Représentation. La Société est engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique et, dans le cas d'une pluralité de gérants, par la signature de deux gérants de la Société, indépendamment de la catégorie de gérants à laquelle ils appartiennent.

Le gérant unique ou, dans le cas d'une pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques (y compris ses pouvoirs en matière bancaire et/ou la délégation de compétence pour les pouvoirs de gestion journalière spécifiques dans le cadre d'opérations effectuées à des conditions normales) à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité de chaque mandataire, sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et toutes autres conditions pertinentes de ce mandat.

Plus particulièrement, le Conseil de Gérance pourra désigner une ou plusieurs personnes déléguées à la gestion journalière, qui n'ont pas besoin d'être Associés, ou qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil de Gérance, et qui auront tous les pouvoirs nécessaires à l'effet d'agir au nom et pour le compte de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Pour ce qui concerne la gestion journalière de la Société, la Société sera engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet ou, le cas échéant, par la signature conjointe de deux (2) personnes nommées à cet effet par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un Associé ou un gérant, comme représentant permanent pour toute entité pour laquelle la Société est désigné comme un membre de l'organe de gestion de ladite entité. Ce représentant permanent aura tout pouvoir pour agir au nom et pour le compte de la Société et pourra engager la Société en sa qualité de membre de l'organe de gestion de ladite entité.

Le Conseil de Gérance est également autorisé à désigner une personne, qui n'a pas besoin d'être un gérant, afin d'accomplir certaines fonctions spécifiques et de réaliser certaines actions à tout niveau au sein de la Société.

La Société est également engagée par la signature conjointe de toute personne ou par la seule signature de la personne à laquelle/auxquelles un pouvoir de signature spécifique a été accordé par la Société mais seulement dans les limites dudit pouvoir.

15. Responsabilité du(des) gérant(s). Le gérant unique ou les gérants, selon le cas, ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom et pour le compte de la Société.

16. Assemblées générale des associés. Une Assemblée Générale annuelle des Associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social comme il sera précisé dans la convocation à ladite assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés à l'unanimité. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

17. Droits de vote des associés, Quorum et Majorité. L'Associé Unique, le cas échéant, exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente dans le capital social de la Société.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou première consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les présents Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La nationalité de la Société ne pourra être changée et les engagements de ses Associés ne pourront être augmentés que de l'accord unanime de tous les Associés et détenteurs d'obligations de la Société, représentant l'ensemble du capital social émis et des obligations émises par la Société.

18. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

19. Comptes annuels. Chaque année, les comptes annuels de la Société sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et du passif de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

20. Distribution des bénéfiques, Réserves. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société (le cas échéant), cinq pour cent (5%) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le Capital Surplus.

L'Associé Unique ou l'Assemblée Générale, selon le cas, pourra, sous réserve des dispositions légales applicables, décider de verser un dividende intérimaire au moyen des profits et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le Capital Surplus.

21. Liquidation. La Société peut être dissoute à tout moment en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts. Dans l'hypothèse de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, individus ou personnes morales, désignés par l'Assemblée Générale résolvant sur la dissolution de la Société et qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le boni de liquidation, s'il en existe un, suite à la réalisation des actifs et au paiement des dettes de la Société sera distribué entre les Associés conformément aux présents Statuts ainsi qu'aux stipulations de tout pacte entre Associés qui pourrait exister de temps à autre.

22. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de vingt-cinq (25) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi luxembourgeoise du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, n'est pas applicable.

23. Loi applicable - Suprématie de tout pacte entre associés. Les présents Statuts sont interprétés conformément à et sont soumis aux lois du Grand-Duché de Luxembourg. Toutes les questions qui ne seront pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément à la Loi sur les Sociétés.

En cas de conflit entre les présents Statuts et les termes de tout pacte entre les Associés qui pourrait exister de temps à autre, le cas échéant, les termes de ce pacte d'associés prévaudront entre les parties au-dit pacte.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence à la date de constitution de la Société et s'achève exceptionnellement le trente et un décembre 2013.

La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2014.

Souscription

Suite à l'adoption des statuts de la Société, l'Associé Unique, représenté comme indiqué précédemment, déclare que:

St. Jude Medical Luxembourg Holding S.à r.l., précité, souscrit pour vingt mille (20.000) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (1 USD) chacune, représentant un prix de souscription total de vingt mille Dollars Américains (20.000 USD).

Toutes les Parts Sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont été intégralement payées par l'Associé Unique par voie d'apport en numéraire d'un montant total de vingt mille Dollars Américains (20.000 USD), en conséquence de quoi le montant de vingt mille Dollars Américains (20.000 USD) versé par l'Associé Unique à la Société est désormais à l'entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié auprès du notaire instrumentaire et le notaire instrumentaire reconnaît expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

L'apport en numéraire est entièrement alloué au capital social de la Société.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incomberont à la Société en raison du présent acte de constitution, s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

L'Associé Unique, en tant qu'associé unique de la Société, représenté comme indiqué ci-dessus et détenant l'intégralité du capital social de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

1. le nombre de membres du conseil de gérance de la Société est fixé à trois (3);
2. les personnes suivantes sont désignées comme les premiers membres du conseil de gérance de la Société:
 - M. Marc Feider, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 5 octobre 1958, ayant son adresse professionnelle 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A de la Société;
 - M. Lennart Stenke, né à Sundbyberg, Suède, le 22 septembre 1951, ayant son adresse professionnelle 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie A de la Société; and
 - Mme Jan Krentz, née à Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, le 19 juin 1957, ayant son adresse professionnelle One Lillehei Plaza, St. Paul, 55117 Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérante de catégorie B de la Société;
3. les membres du conseil de gérance de la Société sont désignés pour une durée illimitée et pourront être révoqués à tout moment et sans motif par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société; et
4. le siège social de la Société est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentaire, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire de l'Associé Unique l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de l'Associé Unique, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Arnaud, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16731. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013008124/561.

(130009049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Nanya S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 43.844.

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NANYA S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 43844, constituée sous la dénomination de RAMSAR III en date du 15 avril 1993, suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 351 du 3 août 1993. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu en date du 10 mai 2010 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1136 du 1^{er} juin 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel PICARD, employé privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Le cas échéant, nomination de CF Corporate Services comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des

actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il ressort de la liste de présence que les 4.800 (quatre mille huit cents) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

CF Corporate Services, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 2.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ponsard, Boulard, Picard, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62645. Reçu douze euros (12,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013008010/66.

(130008338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Villa Care S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.572.

Suite à une cession de parts intervenue en date du 28 décembre 2012 entre Madame Ann-Margret STUTTERHEIM et Monsieur Jan STUTTERHEIM d'une part, et la société CASA ROSA d'autre part, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- CASA ROSA, Registre de Commerce et des Sociétés de

Luxembourg n° B17443, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-2370 Howald 100 parts

Total: 100 parts

*Pour la société
Un gérant*

Référence de publication: 2013014010/15.

(130016186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Villa Care S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 95.572.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un gérant*

Référence de publication: 2013014009/11.

(130016088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Recup-Métaux Lux S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-3394 Roeser, 9, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013013926/11.

(130015974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 124.534.

EXTRAIT

Il Orésulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 5 Novembre 2012 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013014031/17.

(130016378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

VCS Environment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3321 Berchem, 32, rue Meckenheck.

R.C.S. Luxembourg B 163.123.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 janvier 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 23 janvier 2013: Suite au souhait de l'Administrateur Délégué de démissionner de son poste, l'Assemblée nomme, au poste de Délégué à la Gestion Journalière à compter de ce jour et jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2015:

- Monsieur Emmanuel TROUVE, ingénieur, né le 3 mai 1963 à Paris, demeurant à F-73000 Barberaz, 4 rue de la Chambotte.

Le Mandataire

Référence de publication: 2013014006/15.

(130016246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Vermilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 102.435.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013014008/12.

(130015940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Whitehall Street International Override Offshore Fund 2008, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 138.829.

Constituée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 mars 2008, acte publié au Mémorial C, no 1487 du 17 juin 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013014016/13.

(130015797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

GRAEFF Systembau Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 81, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.611.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013014430/14.

(130017128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

"2ID S.A. (investissement International & Développement)", Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 145.084.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013014071/12.

(130015901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Alpha Crédit Succursale Luxembourg, TheFormJuriWasNull.

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.218.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration d'alpha crédit s.a. 31 décembre 2012

Le Conseil d'Administration d'Alpha Credit S.A. approuve la décision de fermer complètement et définitivement sa succursale au Grand Duché de Luxembourg, Alpha Credit Succursale Luxembourg (numéro d'immatriculation B 117218).

Bart VERVENNE / Michael Anseeuw

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013014095/13.

(130016546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

WP Merger S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 278.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 124.534.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 27 Juin 2012 que les mandats en tant que membres du conseil de gérance de Mr Monsieur Morten Brogger et Mr Guy Sochovsky ont été renouvelés, leurs mandats se terminant lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de la Société pour l'exercice social se terminant au 31 Décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013014032/17.

(130016378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

3B Binani Glassfibre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 163.525.

—
L'an deux mille treize, le seize janvier.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

La société de droit indien «BINANI INDUSTRIES LTD»,

établie et ayant son siège social à 37/2, Chinar Park, New Town, Rajarhat Main Road, P.O. Haiara, Kolkata, 700157 (Inde), immatriculée au «Register of Companies West Bengal» (Inde) sous le numéro 25584 (ci-après la «Comparante» ou l'«Associée unique»),

représentée par Monsieur Sunil SETHY, né le 27 mars 1951 à Dehradun Uttranchal (Inde), demeurant à Flat n°151, 15th Floor, Everest Apartments, Mount Pleasant Road, Mumbai, 400 006 (Inde),

agissant en sa qualité de «Managing Director» de la prédite société,

ici représenté par Monsieur Joé Hemes, comptable, né le 22 décembre 1984 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à 20, rue de Wiltz, L-9154 Grosbous (Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé à lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le notaire instrumentant et le mandataire de la Comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «3B BINANI GLASSFIBRE SARL», établie et ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 163.525, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 9 novembre 2011, numéro 2724 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations du 17 octobre 2012, numéro 2579 (ci-après la «Société»);
- Qu'en sa qualité d'Associée unique de la Société, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de ONZE MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (11.300.000.- EUR) afin de porter son montant actuel de QUATRE-VINGT-QUATRE MILLIONS NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (84.971.375.- EUR) à QUATRE-VINGT-SEIZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (96.271.375.- EUR), par l'émission de QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENTS (90.400) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associée unique déclare par les présentes souscrire chacune des QUATRE-VINGT-DIX MILLE QUATRE CENTS (90.400) nouvelles parts sociales et les libérer totalement moyennant l'apport d'une créance certaine, liquide et exigible, existant à son profit et à charge de la Société à concurrence de ONZE MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (11.300.000.- EUR).

L'existence et la valeur de la créance ont été attestées au notaire instrumentaire par un bilan de la Société au 31 décembre 2012 et par un certificat émis par le management de l'Associée Unique daté du 10 janvier 2013.

Lesdits bilans et certificat resteront, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, ayant trait au capital social, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à QUATRE VINGT-SEIZE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE EUROS (96.271.375.- EUR), représenté par SEPT CENT SOIXANTE-DIX MILLE CENT SOIXANTE-ET-ONZE (770.171) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison des présentes est évalué à environ cinq mille Euros (5.000.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. HEMES, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 janvier 2013. Relation: MER/2013/96. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010540/66.

(130011652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

All4Lift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames.

R.C.S. Luxembourg B 152.122.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 3 janvier 2013

Le siège social est transféré du 50, Val Fleuri, L-1526 LUXEMBOURG au 3, rue Adames, L-1114 LUXEMBOURG, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013014094/13.

(130016339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Avvens Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 151.876.

La société AVVENS MANAGEMENT démissionne de sa fonction de gérant de la Société avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013014097/11.

(130015993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Beverage Packaging Factoring (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 166.005.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 octobre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 30 novembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013014098/13.

(130015962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Cimolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3831 Schifflange, 2, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 86.478.

EXTRAIT

Suite à la cession de parts sociales en date du 22 janvier 2013 entre Monsieur Alain REGO, demeurant 8, rue de l'Eglise, L-5355 Oetrange et Monsieur Vittorio CRISTIANO, demeurant 8 rue de Daundorf, L-5614 Mondorf-les-Bains; le capital social est ainsi réparti:

- Monsieur Alain REGO: 0 part sociale
- Monsieur Vittorio CRISTIANO: 300 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

CIMOLUX S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013014102/17.

(130016100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Invest Games S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.166.

Mr Francesco Cecchini, administrateur de la société Invest Games S.A., a changé d'adresse. Sa nouvelle adresse est: 18, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Invest Games S.A.
Francesco Cecchini
Administrateur

Référence de publication: 2013014113/13.

(130016205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Lecorsier Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 112.760.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 11 janvier 2013

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet au 31 janvier 2013, le siège social de la Société du 1, Rue du Fort Rheinsheim à L-2419 avec effet au 16, Boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013014114/15.

(130016412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Lifteurope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zone d'Activités Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 152.642.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement en date du 17 janvier 2013

L'assemblée accepte la démission de HRT FIDALUX S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 STRASSEN de ses fonctions de commissaire aux comptes et appelle en remplacement Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG.

Le mandat du commissaire aux comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013014115/16.

(130016348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Free Sell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 182, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.092.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014401/10.

(130016670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Corporate and Technological Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.003.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014304/13.

(130016890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Cotulux, Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 75.669.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège de la société, extraordinairement en date du 30 octobre 2012 à 16.00 heures

Le réviseur d'entreprises agréé FIDEWA AUDIT S.A. est remplacé par la société Fidewa-Clar S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 165 462, avec siège social à L – 3364 Leudelange, 2-4, Rue du Château d'Eau.

Ce mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013014305/15.

(130017018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Createrra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 82.917.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la société tenue au siège social en date du 19 décembre 2012 à 10H30

Le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Première Résolution

Monsieur Bernard Vulfs confirme au Conseil d'Administration son souhait de mettre fin à ses mandats respectifs d'administrateur et d'administrateur délégué de la Société avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration accepte cette démission.

Le Conseil d'Administration autorise Monsieur Bernard Vulfs à conserver le titre de Directeur.

Deuxième Résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de coopter, en remplacement de Monsieur Bernard Vulfs, démissionnaire. Monsieur Hugues Derem, demeurant à 13 rue des Abeilles, F-57570 Fixem, France. Afin de respecter les dispositions légales régissant le mode d'élection par cooptation, cette décision de cooptation sera pour la bonne règle soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013.

Troisième Résolution

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de nommer Monsieur Norbert Houet-Dutrige (adresse professionnelle: 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg) comme président du présent CA.

Monsieur Bernard Vuifs / Monsieur Norbert Houet-Dutrige / Monsieur Philippe de Fays

- / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013014310/26.

(130017174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Dahlia B SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.080.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Hesperange, le 28 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014319/11.

(130017366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Comparweb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 105.124.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de notre société, tenu en date du 2 janvier 2013 que:

- Décision a été prise de transférer le siège de la société COMPARWEB INTERNATIONAL S.A. du 1, avenue de la Gare L-1611 Luxembourg au 34A, rue Philippe II L-2340 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2013014303/13.

(130016524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Comgest Panda, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 58.116.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Comgest Panda

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013014301/11.

(130016779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Cronos Recherches Cliniques S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 64.451.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 25 janvier 2013

Monsieur ZAFFERANI Enzo et Madame MERLINI Yvette Mirella sont renommés administrateurs.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Madame Elisa ZAFFERANI, administrateur de sociétés, née le 29.11.1976 à San Marino, domiciliée au 47, via dei Tigli, Domagnano, République de San Marino, est nommée nouvel administrateur pour une durée de trois ans en remplacement de Madame ANDREINI Ornella, administrateur sortant. Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

CRONOS RECHERCHES CLINIQUES S.A.

Enzo ZAFFERANI

Administrateur

Référence de publication: 2013014313/19.

(130017103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Delux Productions, Société Anonyme.

Siège social: L-3397 Roeser, 2, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 37.249.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 13 juillet 2012 au siège social que (traduction libre):

«Cinquième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter la démission de M. Bob BELLION de sa fonction d'administrateur de la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de messieurs Jimmy de BRABANT et Julien JOSEPH, qui acceptent, en tant qu'administrateurs de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

L'Assemblée décide de nommer la société Delux Productions Ltd. ayant son siège social au 99 Kenton Road, Kenton Harrow, HA3 OAN Middlesex, Royaume - Uni, enregistrée au England and Wales Companies House sous le numéro 2890103, représentée par M. James de BRABANT, qui accepte, en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.»

Septième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme Grant Thornton S.A., ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 733, en tant que commissaire de comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.»

Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013014342/28.

(130017255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Central S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, 2, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 145.754.

La soussignée atteste par la présente que suivant une convention de vente de parts sociales du 30 Octobre 2012 l'associé

Mandy PATRICK

23 rue Dr. Welter

L-3595 Dudelange-Gare

a cédé ses 125 parts sociales

entièrement libéré

à

KARMASON Limited (No d'immatriculation 273489, CRO)

Siège social:

Suite 216,

Alexandra House

The Sweepstakes

Dublin 4,

Ireland.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Ellange-Gare, le 30 Octobre 2012.

Manady PATRICK

Gérante

Référence de publication: 2013014289/26.

(130016534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Eurocofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.988.

La société FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l, n° R.C. B 27 889, avec siège social à L-4037 ESCH/ALZETTE, 13, rue Bolivar, représentée par son gérant, actuellement en fonction, Monsieur Philippe MONET, donne sa démission de

son mandat de commissaire aux comptes de la société EUROCOFIN S.A., avec siège à L-2561 LUXEMBOURG, 51, rue de Strasbourg, n° R.C. B 122 988, avec effet date de la présente.

Fait à Esch/Alzette, le 21 janvier 2013.

FIDUCIAIRE 2M CONSULTANT S.à.r.l

Représentée par Monsieur Philippe MONET

Son gérant en fonction

Référence de publication: 2013014373/15.

(130016515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Euro Mode S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 65.892.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013014371/12.

(130016669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Edcon (BC), Société à responsabilité limitée.

Capital social: ZAR 9.929.423,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 127.688.

Les comptes consolidés au 28 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2013014349/10.

(130017051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

LogiCO2 International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7557 Mersch, 18, rue Mies.

R.C.S. Luxembourg B 104.747.

Extrait de la décision collective du 19 décembre 2012

Résolution unique

L'associé unique prend acte des cessions de parts intervenue le 19 décembre 2012.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante:

- LOGICO 2 INTERNATIONAL AB, inscrite au Registre de Commerce Suédois sous le numéro 556894-0109 avec siège social Svalörtsgatan 16 à S-42668 Västra Frölunda à détient 500 parts sociales, soit la totalité du capital social.

Pour extrait conforme

Fidcoserv Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013014507/17.

(130016603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Malo Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014543/10.

(130016860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Malo Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014544/10.

(130016877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Malo Investissements Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 219, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 114.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014545/10.

(130016883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Mago Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.828.

Le soussigné Monsieur Jean Michel COLLOT de GASPERI, agissant en tant que gérant unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dénommée "MAGO INVEST Sàrl", ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, au capital social de treize mille cinq cent EUR (13 500,00 €), dûment autorisé à engager la société à responsabilité limitée "MAGO INVEST Sàrl", vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle, déclare accepter, au nom et pour le compte de la société à responsabilité limitée "MAGO INVEST Sàrl" la cession de:

- cinquante quatre (54) parts sociales de la part de Monsieur Jean Michel COLLOT de GASPERI en faveur de Monsieur Hugo MEUNIER,

- vingt sept (27) parts sociales de la part de Monsieur Jean Michel COLLOT de GASPERI en faveur de Monsieur Christophe JACQUARD.

Le soussigné considère la présente cession comme dûment notifiée à la société "MAGO INVEST Sàrl", conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

"MAGO INVEST Sàrl"

Société à responsabilité limitée

Jean Michel COLLOT de GASPERI

Gérant

Référence de publication: 2013014530/24.

(130017182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Michel PETIT Architecte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1624 Luxembourg, 7, rue de Gibraltar.

R.C.S. Luxembourg B 108.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014535/10.

(130017019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Locadis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 98.753.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014524/10.

(130016738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Loca-Nord, Société Anonyme.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 1, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.140.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013014523/10.

(130017284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

International Trademarks S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 44.772.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 décembre 2012:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Mademoiselle Danielle SCHULLER, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG, société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2013014479/24.

(130016663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Mago Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 106.828.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 28 décembre 2012 que Monsieur Jean Michel COLLOT de GASPERI, domicilié à F-21000 DIJON, 5 rue du Jardin des Plantes, a cédé:

- 54 parts sociales qu'il détenait dans la société MAGO INVEST S.à r.l., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg à Monsieur Hugo MEUNIER, domicilié à F-21000 Dijon, 1 Bld Marmont

- 27 parts sociales qu'il détenait dans la société MAGO INVEST S.à r.l., ayant son siège social à L-1470 Luxembourg à Monsieur Christophe JACQUARD, domicilié à L-2311 Luxembourg, 51A, avenue Pasteur.

Suite à ce transfert, le capital social de la société MAGO INVEST S.à r.l. sera détenu comme suit:

- Monsieur Hugo MEUNIER, pré qualifié	486 parts sociales
- Monsieur Christophe JACQUARD, pré qualifié	27 parts sociales
- Monsieur Jean Michel COLLOT DE GASPERI, pré qualifié	27 parts sociales
TOTAL:	540 parts sociales

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013014529/22.

(130017182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Lux-Coif Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 52, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 94.453.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014525/9.

(130016694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Mazarin Investissements, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 145.851.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014534/9.

(130017260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Kador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 103.644.

—
Le Conseil d'Administration prend acte du changement de forme sociale, de la société SOFICOLE EXPLOITATIE-MAATSCHAPPIJ B.V., avec siège social au 7, Boelelaan, NL-1083 HJ AMSTERDAM, Pays-Bas, Administrateur et Président du Conseil d'Administration de KADOR S.A et représentée par Monsieur Franck Allard, de NV en BV.

Luxembourg, le 25 Janvier 2013.

Certifié sincère et conforme

KADOR S.A.

Signature

Référence de publication: 2013014495/14.

(130017101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Augentius Fund Administration (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 400.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.673.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société lors de l'assemblée générale tenue en date du 16 janvier 2013.

L'associé unique de la Société a décidé de prolonger la durée des mandats des Administrateurs de la Société, Ian Kelly et David Bailey pour une durée indéterminée. Le durée du mandat du Reviseur d'entreprise, KPMG Audit S.à r.l. a été prolongée pour une période se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014.

Référence de publication: 2013014161/12.

(130016572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

ABC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 113.484.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2012

Les mandats d'administrateur de Monsieur Roger CAURLA, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à Esch-sur-Alzette (L), demeurant à L-3912 Mondorange, 19, rue des Champs et de Monsieur Alain VASSEUR, consultant, né le 24 avril 1958 à Dudelange (L), demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer, sont reconduits pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Monsieur Pascal DE GRAEVE, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B), demeurant à B-6741 Vance, 8, rue du Stade est nommé en tant que nouvel administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018 en remplacement de Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, dont le mandat n'est pas reconduit.

La société HIFIN S.A., ayant son siège social au 3, Place Dargent à L-1413 Luxembourg, RCS Luxembourg B 49454 est nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018 en remplacement de la société anonyme Triple A Consulting, dont le mandat n'est pas reconduit.

Certifié sincère et conforme

ABC S.A.

Référence de publication: 2013014166/20.

(130017276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

Zouga (2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 92.804.

—
A compter du 06 septembre 2012, l'administrateur A, Mr ZAMPARINI Andrea Maurizio a changé d'adresse. Il habite dorénavant au Via F. del Cairo n°9 - 21100 VARESE Italie.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2013014069/11.

(130016130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Mopi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3450 Dudelange, 6, rue du Commerce.

R.C.S. Luxembourg B 174.528.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le huit janvier.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Dudelange.

A comparu:

Giuseppe PETRELLA, indépendant, né à Carbonara (Italie), les 29 juillet 1958, demeurant à L-3505 Dudelange, 30, rue Dominique Lang.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de MOPI SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Dudelange.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'import-export de produits alimentaires avec l'achat et la vente des articles de la branche;
- l'exploitation d'un snack avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques;
- l'exploitation d'une entreprise de nettoyage générale de bâtiments privés et publics; ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

Art. 6. En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les parts ont été souscrites par Giuseppe PETRELLA, indépendant, né à Carbonara (Italie), les 29 juillet 1958, demeurant à L-3505 Dudelange, 30, rue Dominique Lang. Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à huit cent cinquante (850.-) euros.

Assemblée Générale Extraordinaire.

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-3450 Dudelange, 6, rue du Commerce.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

Giuseppe PETRELLA, indépendant, né à Carbonara (Italie), les 29 juillet 1958, demeurant à L-3505 Dudelange, 30, rue Dominique Lang. La société est engagée par la signature du gérant unique.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connue du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Petrella et Molitor.

Enregistré à ESCH-SUR-ALZETTE A.C., le 17 janvier 2013. Relation EAC/2013/751. Reçu soixante quinze euros 75.-
Le Receveur ff. (signé): Halsdorf.

Référence de publication: 2013011709/65.

(130013824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Augentius Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 400.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 150.670.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 16 janvier 2013.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 16 janvier 2013 il a été décidé de prolonger la durée des mandats des Administrateurs de la Société, Ian Kelly et David Bailey, pour une période indéterminée.

Référence de publication: 2013014162/11.

(130016573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

ALG Luxco I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 174.431.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on twelfth day of December.

Before us Maître Francis Kessler notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

(1) Bain Capital Fund X, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships in the Cayman Islands under number WK-20846,

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal

2) ALG Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg trade and companies register,

here represented by Ms. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions which they wish to incorporate with the following articles of association:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société en commandite par actions under the name of ALG Luxco I S.C.A. (the "Company") which shall be governed by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") and by the present articles of association.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Munsbach, urban district of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or

abroad by a decision of the Manager (as defined below). Within the same municipality, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company has a subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) shares (the "Ordinary Shares"), and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1) each. The Management Shares shall be held by ALG Luxco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, as unlimited shareholder (actionnaire commandité).

Any reference made hereinafter to the «shares» shall be construed as a reference to the Ordinary Shares and/or to the Management Share depending on the context and as applicable and the same construction applies to any reference made hereinafter to the «shareholders» of the Company.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

The Company may, to the extent permitted and under the conditions provided by law, redeem its own shares.

Art. 7. All shares of the Company shall be issued in registered form only.

A register of shares shall be kept by the Company and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the register of shares evidences his right of ownership of such registered shares.

Any share certificates shall be signed by the Manager or a person to whom such power is delegated by the Manager. The Manager or a person to whom such power is delegated by the Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

The Management Shares held by the Manager are freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability. The Ordinary Share(s) is/are freely transferable. The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders.

Art. 8. Holders of shares, bonds or debt securities issued by the Company in registered form may not require conversion thereof in shares, bonds or debt securities in bearer form.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the holders of Ordinary Shares will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company shall be managed by ALG Luxco S.a r.l., aforementioned (herein referred to as the "Manager").

In the event of legal incapacity, liquidation, insolvency or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) (or, in its absence, any person who was a manager or director of the Manager immediately prior to such event) appoints an administrator, who need not be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 12. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 13. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 14. The business of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine.

The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders (subject to approval by the Manager) for a period which may not exceed six (6) years and may be removed at any time with or without cause by the general meeting (subject to approval by the Manager). The members of the Supervisory Board may be re-elected (subject to approval by the Manager). The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least twenty-four (24) hours prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above-described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two members of the Supervisory Board. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members of the Supervisory Board.

Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted if votes are even. Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by video-conference, conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 15. The institution of the Supervisory Board will be suppressed if and when the Company appoints one or more approved independent auditor(s) (réviseurs d'entreprises agréés) in accordance with article 69 (1) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

Art. 16. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or managers or officers of the Manager is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or manager or officer of the Manager who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

D. Collective decisions of the shareholders

Art. 17. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

General meetings of shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting (or as otherwise required under the Law) to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting of shareholders shall be held on the thirty-first of May at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's financial year commences on 1st January and ends on 31st December of the same year.

Art. 19. Each year on 31st December, the accounts are closed and the Manager prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Each year, five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The Manager may decide to distribute interim dividends in accordance and under the conditions foreseen by law.

F. Amendments to the articles of association

Art. 21. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the Law, unless the articles of association provide differently.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders (at which no resolution may validly be passed without approval of the Manager) effecting such dissolution and which shall (subject to the approval of the Manager) determine their powers and their compensation.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2013.

2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed the shares as follows:

1) Bain Capital Fund X, L.P. aforementioned, paid thirty thousand nine hundred and ninety-nine euro (EUR 30,999) in subscription for thirty thousand nine hundred and ninety-nine (30,999) Ordinary Shares.

3) ALG Luxco S.à r.l. BC Luxco, aforementioned, paid one euro (EUR 1.-) in subscription for one (1) Management Share.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Shareholders resolutions

The incorporating shareholders, representing the entire share capital of the Company and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold a general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as independent auditor until the general meeting of shareholders resolving on the approval of the annual accounts of the Company for its first financial year:

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, having its registered office at 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg as independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé).

To the extent applicable, the Manager is empowered to enter into any agreement with the independent auditor in connection with the above appointment.

It is acknowledged that, in accordance with article 15 of the articles of association of the Company, the institution of the Supervisory Board is suppressed further to the above appointment of the independent auditor of the Company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le douzième jour de décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette - Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) Bain Capital Fund X, L.P., une exempted limited partnership, constituée et régie selon les lois des Iles Caimans, ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, Georgetown, Grand Cayman KY1-9002, Iles Caimans, immatriculée au Registrar of Limited Partnerships des Iles Caimans sous le numéro WK-20846,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

2) ALG Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9a rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants ont demandé au notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société en commandite par actions qu'ils souhaitent constituer avec les statuts suivants:

«A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé une société en commandite par actions sous la dénomination de ALG Luxco I S.C.A. (la "Société"), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres obligataires ou d'instrument de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Munsbach, Ville de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg. La Société peut établir, par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous), des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la même commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le Gérant est responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les actifs de la Société. Les porteurs d'Actions Ordinaires A1 et d'Actions Ordinaires A2 (telles que définies ci-dessous) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

B. Capital social - Actions

Art. 6. La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trente mille neuf-cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires ("Actions Ordinaires") et une (1) action de commandité ("Action de Commandité"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Les Actions de Commandité seront détenues par ALG Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en tant qu'actionnaire commandité. Toute référence faite aux «actions» sera interprétée comme une référence aux Actions Ordinaires et/ou à l'Action de Commandité selon le contexte et le cas échéant et la même interprétation s'appliquera à toute référence faite ci-après aux «actionnaires» de la Société. Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Toutes les actions seront émises seulement sous forme nominative.

Un registre des actions nominatives sera tenu au siège social de la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tels qu'ils ont été communiqués à la Société, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur l'action nominative s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actions nominatives.

Tout registre d'actions sera signé par le Gérant ou par une personne à qui le Gérant a délégué ce pouvoir. Le Gérant ou une personne à qui le Gérant a délégué ce pouvoir peut accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur base de tout document approprié constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également portée au registre des actions nominatives. Les actionnaires peuvent, à tout moment, changer leur adresse enregistrée dans le registre des actions nominatives par le biais d'une communication écrite à la Société.

Les Actions de Commandité appartenant au Gérant peuvent être librement cédées à un gérant remplaçant ou supplémentaire, responsable de manière illimitée. Les Actions Ordinaires sont librement cessibles.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action. Chaque action donne droit à un vote à chaque assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Les détenteurs d'actions, d'obligations ou autre titres nominatifs émis par la Société ne pourront demander la conversion de ceux-ci en actions, obligations ou titres aux porteurs.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou l'insolvabilité de l'un des détenteurs d'Actions Ordinaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société sera administrée par ALG Luxco S.à r.l., prénommée (ci-après le "Gérant").

En cas d'incapacité légale, de liquidation, de faillite ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-dessous) (ou, en son absence, tout personne qui était gérant ou administrateur de Gérant, immédiatement avant cet événement), nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents ou de pure administration, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Une telle nomination d'un gérant remplaçant n'est pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 12. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour faire tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au Conseil de Surveillance appartiennent au Gérant.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la (les) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant.

Art. 14. Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé d'au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera.

Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires (sous réserve de l'approbation du Gérant) pour une période ne pouvant excéder six (6) ans et pourra être révoqué à tout moment avec ou sans motifs justificatifs par l'assemblée générale (sous réserve de l'approbation du Gérant). Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être réélus (sous réserve de l'approbation du Gérant). Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant.

Une notification par écrit, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer ou agir valablement que si ses membres ont été convoqués à la réunion du Conseil de Surveillance selon la procédure décrite ci-dessus et si au moins la majorité des membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés.

Aucune notification ne sera requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés lors d'une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas de décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil de Surveillance sont consignées dans des procès verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas d'égalité des votes, le président aura voix prépondérante.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie, e-mail ou tout autre mode de communication analogue. Tous ces documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Art. 15. L'institution du Conseil de Surveillance est supprimée si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés sont nommés conformément à l'article 69 (1) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée.

Art. 16. Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affectée ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, gérants, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou firme. L'administrateur, gérant, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, gérant, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

D. Décisions des actionnaires

Art. 17. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant. Les assemblées générales d'actionnaires seront convoquées par un avis donné par le Gérant indiquant l'ordre du jour et envoyé par courrier recommandé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion (ou selon les exigences de la Loi) à chaque actionnaire à l'adresse des actionnaires telle qu'inscrite au registre des actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le trente et un du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou dans tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Gérant dresse un inventaire comprenant l'indication de la valeur de l'actif et du passif de la Société. Chaque associé peut prendre communication au siège social de cet inventaire et du bilan.

Art. 20. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale telle que prescrite par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

F. Modifications des statuts

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, procéderont à la liquidation. Le ou les liquidateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires (lors de laquelle aucune décision ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant) qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être versés pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit les actions de la manière suivante:

1) Bain Capital Fund X, L.P., susvisée, a payé trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 30.999) afin de souscrire trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires.

2) ALG Luxco S.à r.l., susvisée, a payé un euro (EUR 1.-) afin de souscrire à one (1) Action de Commandité.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de trente-et-un mille un euros (EUR 31.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions des actionnaires

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme tous convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des actionnaires et ont pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur l'approbation des comptes annuels de la Société pour sa première année fiscale:

- PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme réviseur d'entreprises agréé.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, le jour figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17204. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé) Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013010643/430.

(130012092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Washington Bidco Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 161.260.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65804 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013014737/10.

(130016807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.

**Raptor Management Company S.A., Société Anonyme,
(anc. Gestioni Investments S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 107.753.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 janvier 2013.

Résolutions:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Leonardo Mocchi, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

Antonio Forte, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

commissaire aux comptes:

Fiduciaire Mevea Luxembourg Sàrl, 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2013014646/25.

(130016470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2013.
